



Liste de vérifications

Ce document vise à soutenir les entreprises de transport interurbain par autobus pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans leur milieu de travail. Il vise à s'assurer que les activités puissent reprendre dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

L'employeur a validé avec la travailleuse ou le travailleur son état de santé et qu'elle ou qu'il ne présente pas de symptômes de la COVID-19.

NOTE : _____

L'employeur a informé les travailleuses et les travailleurs de ne pas se présenter au travail en cas de symptômes s'apparentant à la COVID-19.

NOTE : _____

Les travailleuses et les travailleurs sont informés de la procédure prévoyant de quitter le travail s'ils présentent au moins un des symptômes.

NOTE : _____

La salle à manger est nettoyée après chaque utilisation et désinfectée chaque jour.

NOTE : _____

Les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées lorsqu'elles sont visiblement souillées.

NOTE : _____

De l'eau et du savon, ou une solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 %, sont disponibles aux endroits névralgiques pour se laver les mains.

NOTE : _____

Les règles d'hygiène et d'étiquette respiratoire sont affichées et respectées.

NOTE : _____

Mesures spécifiques

Les clients qui présentent des symptômes sont invités à reporter leurs déplacements.

NOTE : _____

Un masque de qualité est fourni par l'employeur et porté par les travailleurs lorsque la distanciation physique d'un mètre ne peut être respectée ou en l'absence de barrières physiques.

NOTE : _____

La recirculation complète de l'air est évitée et la ventilation naturelle (ex. : l'ouverture de fenêtres) est favorisée dans les véhicules, lorsque c'est possible.

NOTE : _____

Des affiches sont apposées dans le véhicule et aux points d'accès appropriés avec toutes les informations utiles au client, notamment à propos du port du couvre-visage ainsi que du rappel des règles d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire.

NOTE : _____

Les équipements de protection individuelle non réutilisables sont jetés à la poubelle ou mis dans un sac ou un contenant réservé à cet effet; ceux qui sont réutilisables sont nettoyés et désinfectés avec un produit adapté à ces équipements.

NOTE : _____

Les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et la clientèle ont été informés des mesures mises en place pour contrôler les risques associés à la COVID-19 et sensibilisés à l'importance de les respecter.

NOTE : _____